

Calcul de la pression HORS HERBICIDE à la parcelle

Objectif : Estimer la pression hors herbicide par type de culture (et interculture) puis par parcelle en sommant sur la rotation pour obtenir une pression par ha et par an.

Sources d'informations : cahier d'enregistrement phytosanitaires, [Fiche de relevés 3.1. : « Questionnaire d'enquête auprès de l'agriculteur »](#).

Méthode : Calcul de la pression hors herbicide en apports de substances actives à la parcelle sur la rotation (g S.A./ha/an), cartographie à l'échelle de l'exploitation agricole et propositions. Les hors herbicides correspondent aux régulateurs de croissance, fongicides, insecticides, molluscicides.

Etape 1 : calcul des apports de substances actives (g S.A./ha/an) pour chaque culture de la rotation

Etape 2 : calcul de la pression hors herbicide (g S.A./ha/an) à la parcelle sur la rotation
La méthode est identique à celle de la partie 2 « calcul de la pression herbicide ». S'y reporter pour comprendre le principe et visualiser un exemple de calcul.

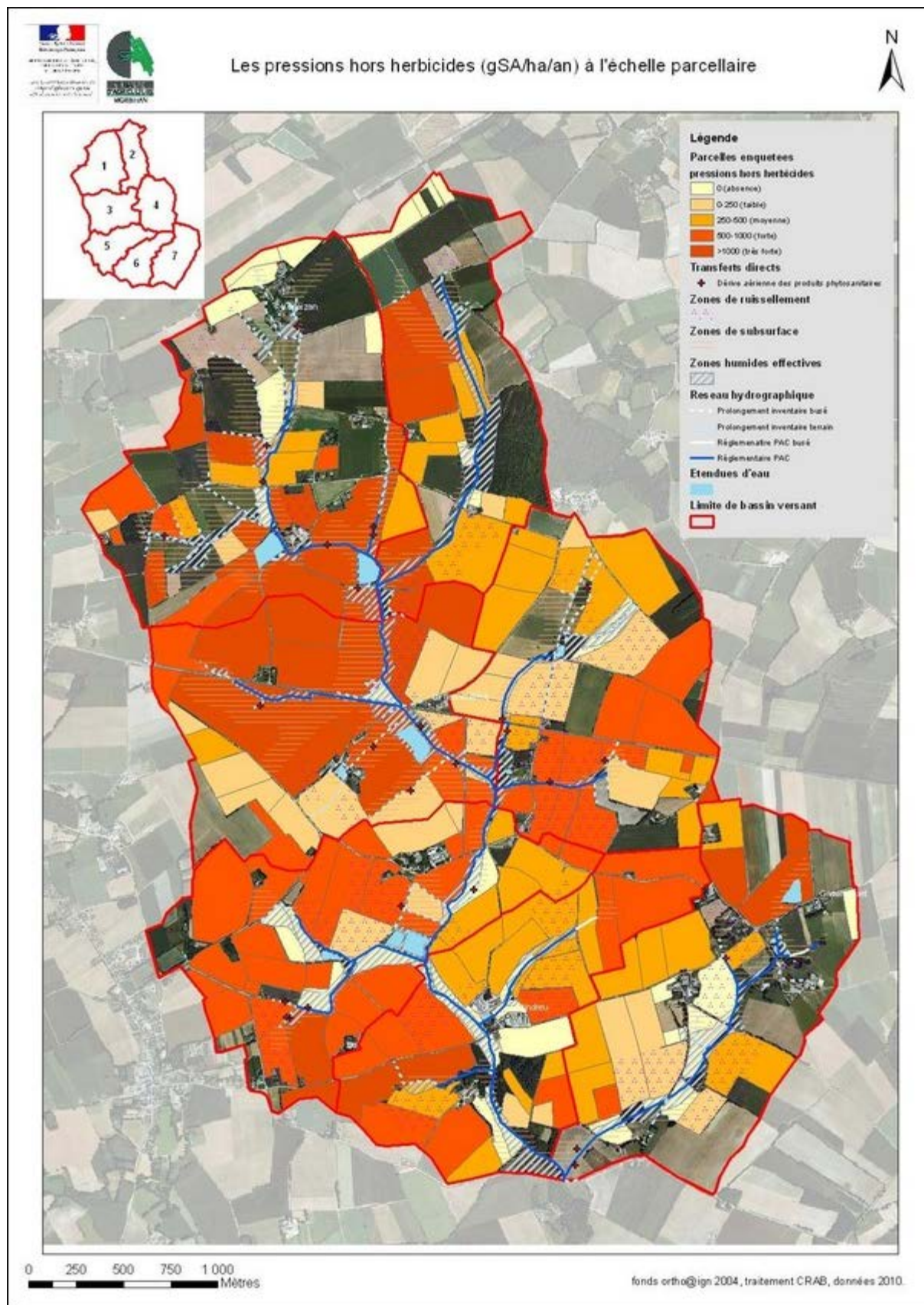
Etape 3 : cartographie du risque hors herbicide à l'échelle de l'exploitation

Attribution aux parcelles des agriculteurs d'une classe de pression hors herbicide selon le tableau suivant :

Pression hors herbicide (gS.A./ha/an)	Très élevée > 1000	Elevée 500 - 1000	Moyenne 250 - 500	Faible < 250	Nulle 0
--	-----------------------	----------------------	----------------------	-----------------	------------

Restitution d'une carte pression hors herbicides à l'échelle de l'exploitation agricole pour chaque agriculteur. Un code couleur est appliqué sur chaque parcelle en fonction du risque qui lui correspond : camaïeu de orange.

Une enveloppe hachurée symbolise les surfaces contributives / PHYTO de l'exploitation.



Exemples pour les rotations types bretonnes selon les ITK références 2009 des Chambres d'agriculture de Bretagne

Pression hors herbicides (g MA/ha/an)	ITK 1 intensif	ITK 2 raisonné	ITK 3 bas intrant
Agriculture biologique Rotations sans céréales/colza/légumes		0	

Rotations avec moins de 20% de céréales/colza	< 250		
Rotations avec de 20 à 40% de céréales/colza	250 - 500	< 250	
dont pois, haricot ou carotte	XXXXX	500 - 1000	XXXXXX
Rotations avec de 40 à 60% de céréales/colza	500 - 1000	< 250	
dont pois, haricot ou carotte	XXXXX	> 1000	XXXXXX
Rotations avec plus de 60% de céréales/colza	> 1000	250 - 500	< 250

NB : les cases barrées (XXXXX) correspondent à des situations non existantes.

Par exemple, en légumes industriels, l'ITK bas intrant ne se rencontre pas.

Source : Chambres d'agriculture de Bretagne – pôle Agro PV – 2009

Etape 4 : Analyse et proposition de leviers par culture pour réduire la pression hors herbicide à l'échelle de l'exploitation agricole.

Restitution par agriculteur de sa position dans la grille des références techniques 2009 pour les traitements hors herbicides par culture.

Grille des références techniques 2009 pour les traitements hors herbicide par culture

	ITK 1	ITK 2	ITK 3
Blé	1581	411	256
Triticale	1581	461	201
Orge	1500	325	150
colza	750	255	205
haricot		1310	
pois		1690	
épinard		8	
carotte		1097	
brocoli		479	

En option, restitution par agriculteur de sa position dans la grille IFT des références techniques 2009 pour les traitements herbicides par culture.

Grille des références techniques 2009 pour les traitements hors herbicide par culture (IFT)

	ITK 1	ITK 2	ITK 3
Blé	4,80	2,95	2,00
Triticale	4,60	3,15	1,78
Orge	2,40	1,68	0,50
colza	4,35	2,00	1,80
haricot		1,80	
pois		3,87	
épinard		1,00	
carotte		3,00	
brocoli		3,60	

Les chambres d'agriculture de Bretagne définissent 3 types itinéraires techniques (bas intrants, raisonné et confort) se basant sur des références 2009. Elles seront réactualisées au fur et à mesure des évolutions techniques.

Sur blé

L'ITK 2 est basé sur la décision d'intervention en fonction des observations de ravageurs. En particulier le troisième traitement fongicide et l'insecticide ne seront appliqués que pour des cas très particuliers et spécifiques.

L'ITK 3 est basé sur la conduite à bas niveau d'intrants et fait appel à des variétés rustiques (peu sensibles aux maladies et à la verse) semées à faible densité ; ceci permet de passer avec un fongicide ou deux petites doses et à se passer du régulateur.

Sur triticale et orge

La même démarche que sur blé peut parfaitement être appliquée sur l'orge et le triticale, d'autant que les maladies sont bien moins nuisibles sur ces cultures que sur le blé

Sur colza Encore plus que pour les céréales, les observations, l'utilisation d'une cuvette jaune pour repérer l'arrivée des insectes dans la parcelle et la lecture du bulletin de santé du végétal permettent de limiter les passages pour les ITK 2 et 3. Généralement un insecticide et un fongicide permettent de couvrir les risques des bioagresseurs de cette culture.

Pour les légumes industriels, l'ITK2 est défini à partir des conseils de l'UNILET 2009 liés à un cahier des charges qualitatif pour les transformateurs de légumes industriels.